

AUTRES INFORMATIONS

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La commune d'ARVIEU est équipée de deux stations d'épuration qui demandent un suivi et un entretien régulier de notre part. Il est important que chacun respecte certaines règles afin d'assurer un bon fonctionnement de nos équipements et ainsi préserver notre milieu naturel.

Qu'est ce que l'Assainissement Collectif ?

L'assainissement collectif est constitué d'un réseau public de collecte et de transport des eaux usées vers un ouvrage d'épuration. Ces eaux usées proviennent des eaux vannes (WC), des eaux ménagères (cuisine, salle de bain, machines à laver le linge et la vaisselle), et des eaux usées d'activités artisanales, commerciales et industrielles sous certaines conditions.



LE RESEAU DES EAUX USEES N'EST PAS UN « TOUT A L'EGOUT »

La protection de l'eau appartient à tous. Plus nous polluons nos ressources naturelles en eau, plus le traitement de l'eau sera difficile et coûteux pour la rendre potable. Alors prenons le temps de faire le geste nécessaire pour ne pas rejeter dans le réseau d'assainissement (dans nos éviers ou nos toilettes) ou dans le réseau d'eaux pluviales :

Il est formellement **INTERDIT** de rejeter :

- Les eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales
- Les eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées.

L'entretien de la **partie publique** du branchement incombe à la collectivité.
L'entretien de la **partie privée** du branchement relève de la responsabilité du particulier.

Quelques rappels de la Loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques

- Obligation de maintien en bon état de fonctionnement **par le propriétaire des ouvrages** pour amener les eaux usées au réseau public de collecte.
- Amende de **10 000€** pour déversement non domestique non autorisé au réseau.

- les graisses et huiles usées,
- les restes de peinture, vernis,
- les liquides et vapeurs corrosives,
- les matières inflammables,
- les matières explosives,
- les hydrocarbures tels que les huiles de vidange,
- les produits dangereux tels que les acides, les solvants, ...,
- les produits photo
- les liquides à haute température
- les effluents de fosse septique,
- les corps solides (médicaments périmés ou non utilisés, cotons-tiges, plastiques, chiffons, ...)
- les restes de produits phytosanitaires (pesticides ou herbicides utilisés pour le jardin).

Pour tous ces produits, il existe des circuits de récupération : déchetterie, pharmacie, ...

Certaines habitations ne peuvent pas être reliées, pour des raisons techniques ou financières, au réseau public de collecte. Ces habitations doivent alors être équipées d'une installation d'assainissement autonome aux normes.

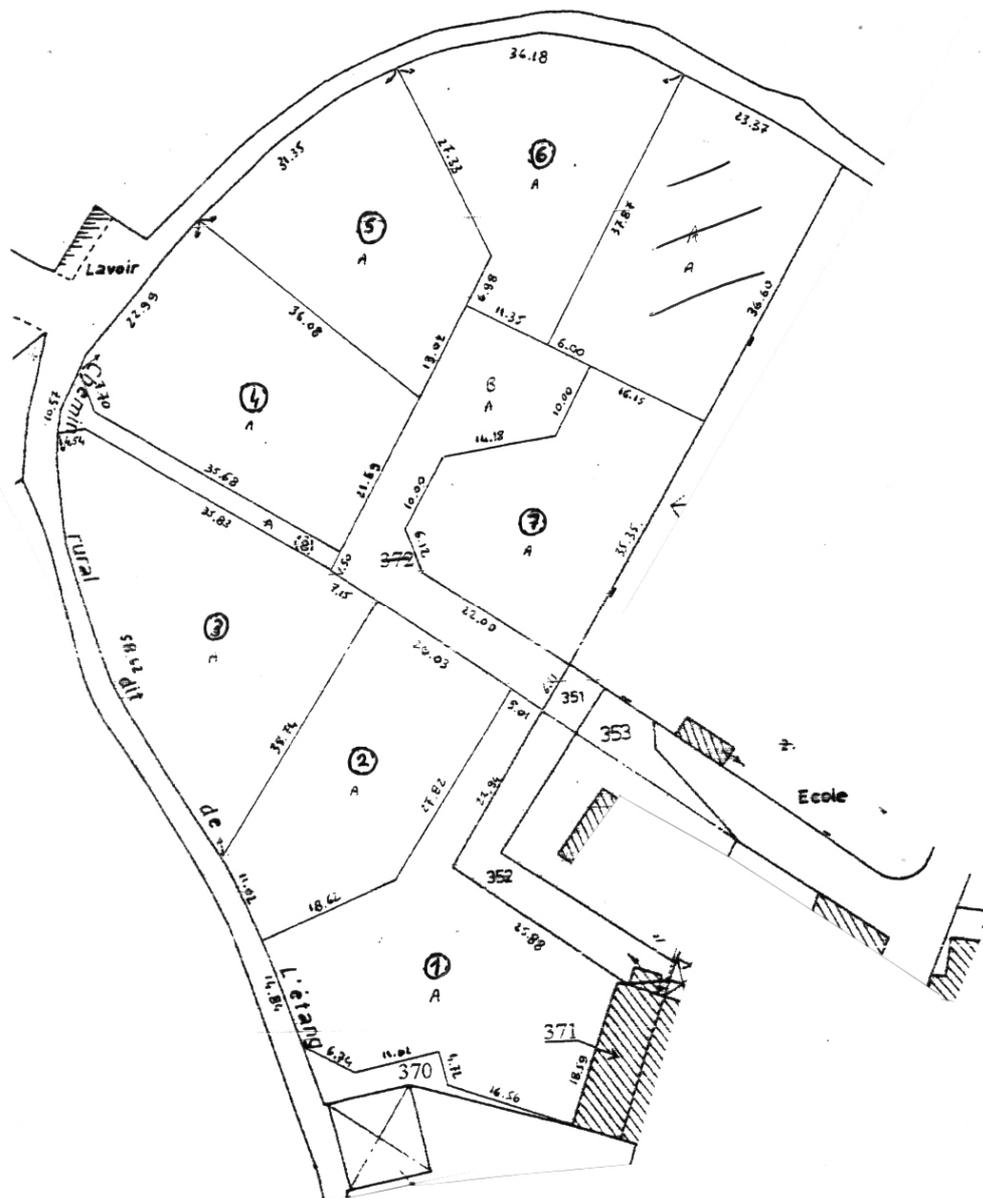
Sur demande de la Police de l'eau, courant 2009, sur Arvieu et plus précisément sur les lotissements, des contrôles devront être effectués pour permettre de savoir si vos branchements sont correctement effectués.

LOTISSEMENT LE CLOS

L'ensemble des travaux étant achevés, les 7 lots sont mis à la vente.

Le prix de vente des terrains a été fixé en fonction de l'exposition, de la déclivité du terrain ou des servitudes qui le grèvent.

Lot ①	- 26 364 € TTC	- 1014 m ²
Lot ②	- 20 709 € TTC	- 767 m ²
Lot ③	- 28 475 € TTC	- 1139 m ²
Lot ④	- 21 873 € TTC	- 951 m ²
Lot ⑤	- 18 791 € TTC	- 817 m ²
Lot ⑥	- 20 540 € TTC	- 790 m ²
Lot ⑦	- 18 400 € TTC	- 736 m ²



HABITAT

Certains logements destinés à la location sont actuellement disponibles sur la commune. Renseignements en mairie.

CHEMIN DE L'ETANG

Le procès en appel du chemin de l'Etang, prévu le 9 décembre dernier, a été reporté à la demande de la partie adverse, à une date inconnue à ce jour.

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

2008 a été l'année du recensement de la population pour notre commune. Cette opération s'est déroulée du 17 janvier au 16 février.

Ingrid ALBOUY a travaillé sur tout le secteur de Caplongue et une partie du bourg d'Arvieu,

Magali FOISSAC sur la partie restante du bourg d'Arvieu et sur le haut de la commune.

Je tiens à vous remercier pour l'accueil que vous leur avez réservé lors de leur passage dans vos chaumières.

Les résultats officiels de ce recensement :



La population municipale	865 hab.
La population comptée à part	18 hab.
Population totale	883 hab.

Résidences principales	343
Résidences secondaires	268

On constate une petite baisse de la population par rapport au recensement de 1999 qui relevait une population totale de 918 hab.

La population municipale

Comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune.

La population comptée à part

Comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui conservent une résidence sur le territoire de la commune. Ex :

- les jeunes de moins de 25 ans qui résident sur une autre commune pour leurs études,
- les personnes résidant en caserne, établissements militaires, en communautés religieuses
- les personnes résidant en services de moyens ou de longs séjours des établissements de santé, maisons de retraite...

La population totale est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

PLUVIOMETRIE



	2005	2006	2007	2008
Janvier	91.60	175.00	74.00	148.50
février	48.30	95.00	163.50	25.50
Mars	56.30	186.70	63.50	208.00
Avril	101.00	44.00	31.00	177.50
Mai	74.00	57.50	191.00	172.90
Juin	71.00	24.50	159.50	68.50
juillet	16.00	69.50	92.00	42.00
août	32.30	93.50	89.00	36.10
Septembre	102.50	126.00	43.00	17.50
Octobre	86.50	73.50	46.00	75.00
Novembre	74.50	54.00	20.00	208.0
Décembre	94.50	55.50	113.50	133.80
	848.20	1 054.70	1 086.00	1311.50

données fournies par Gilbert DEJEAN

PETITES ANNONCES

Un panneau réservé
aux petites
annonces
se situe dans
le hall de la mairie.
N'hésitez pas à l'utiliser
pour vos petites
annonces.



TARIFS DES DIVERS SERVICES COMMUNAUX

LES LOCATIONS DE SALLES

Tarifs applicables au 1^{er} avril 2009 -DCM du 20 janvier

	Personne privée de la commune	Association extérieure ou personne extérieure à la commune	Profes. de la commune	Profes. extérieur à la commune
--	-------------------------------	--	-----------------------	--------------------------------

SALLE ARVIEU

GRANDE SALLE

Banquet				
Soirée diverse	80	160	100	200
Apéritif	40	80		
Rassemblement		100		
Cuisine	50	100	60	120
Chauffage	50	100	60	120

PETITE SALLE

Banquet				
Soirée diverse	40	80	50	100
Apéritif	20	40		
Petit rassembl.	15	30		
Cuisine	50	100	60	120
Chauffage	20	40	20	40

SALLE CAPLONGUE

Banquet -Apér.				
Soirée diverse	60	120	80	160
Petits rassembl	20	30		
Chauffage	20	40	20	40

SALLE LES FAUX

GRANDE SALLE

Banquet				
Soirée diverse	80	160	100	200
Apéritif	40	80		
Rassemblement		100		
Cuisine	50	100	60	120
Chauffage	50	100	60	120

PETITE SALLE

Banquet				
Soirée diverse	40	80		
Apéritif	20	40		
Petit rassembl.	15	30		
Cuisine	50	100	60	120
Chauffage	20	40	20	40

sous réserve d'acceptation de ces tarifs par la commune de Salles-Curan

BATIMENT DE LA PLAGE

Soirée diverse	60	120		
----------------	----	-----	--	--

SALLE ROSE (Rez-de-Chaussée de l'ancien couvent) et
SALLE SOUS LA MEDIATHEQUE pour réunions uniquement :
 15 € sans chauffage 25 € avec chauffage.

DCM = Décision du Conseil Municipal

PONT BASCULE

DCM du 25.04.02

- de 0 à 3 tonnes	1.50 €
- de 3 à 6 tonnes	2.50 €
- de 6 à 10 tonnes	3.00 €
- de 10 à 20 tonnes	4.00 €
- de 20 à 50 tonnes	5.00 €

CIMETIERES

DCM du 25.02.07

Vente concessions 12 €/m2

DCM du 27.05.02

Ouverture caveaux 30 €

Creusement d'une fosse 60 €

PATUS COMMUNAUX

DCM du 04.04.06

50 € l'hectare cultivée

AIRE DE CAMPING CARS

DCM du 26 mai 2005

Vidange + 80 litres d'eau

2 € le jeton

MUSEE DE L'ARCHERIE

DCM du 03.06.08

Visite libre

- Enfant de 8 à 14 ans	1 €
- Adulte	2 €

Visite guidée

- Enfant de 8 à 14 ans	2 €
- Adulte	3 €

Associations de la commune d'intérêt général et public

gratuité pour les salles mais lors des manifestations payantes, une participation forfaitaire pour le chauffage sera demandée.

Pour toutes les salles et pour toutes réservations

Caution salle : 200 €

Caution ménage : 100 €

MEDIATHEQUE - DCM du 11.12.07

Abonnement annuel enfants et jeunes	2 €
Abonnement annuel adulte	8 €
Abonnement annuel adulte demandeur d'emploi	4 €
Abonnement annuel famille	10 €
Abonnement écoles	gratuit

Pour tout abonnement à la médiathèque, 5h d'accès libre aux ordinateurs de celle-ci seront offertes.

- <u>Photocopies</u> :	- copie noir et blanc : Recto	0,10 €	les 50 - 2,50 €
	Recto/verso	0.15 €	les 50 - 4.00 €
	- copie couleur : Recto	0.50 €	les 50 - 20.00 €
- <u>Photocopies pour les associations</u> :	Recto/Verso	1.00 €	les 50 - 30.00 €
	Noir et Blanc	0.02 €	
	Couleur	0.10 €	

CYBER-BASE - DCM du 27.03.07

✓ Abonnement annuel accès libre

Forfait de 10 h 5 €

Forfait de 50h 20 €

Demandeur d'emploi demi-tarif

Recherche d'emploi + contact ANPE gratuit

Service Calif gratuit

✓ Accès libre occasionnel 10 minutes - 0.30 €

1 heure 1.00 €

✓ Ateliers d'initiation 3 € / heure

Ateliers perfectionnement 5 € / heure

✓ Disquettes 0.40 €

✓ CD 1.00 €

✓ CD imprimé 1.70 €

✓ DVD 3.50 €

✓ DVD imprimé 4.20 €

✓ Clés USB 8.00€

MUSEE DE L'ARCHERIE



L'inauguration a eu lieu le 28 juin 2008. Le musée a été ouvert 20h par semaine en juillet et août et sur demande jusqu'à la Toussaint. Il a reçu près de 400 visiteurs dont les $\frac{3}{4}$ étaient des touristes. Ce chiffre n'est pas ridicule compte tenu du fait qu'il n'a été connu que par voie d'affichage et par des dépliants dans les Offices de Tourisme proches. Par contre, au niveau de la satisfaction des visiteurs, le musée est une réussite, beaucoup en ont témoigné dans le livre d'or.

Ceux qui ont fait des visites libres on trouvé qu'il était « intéressant et bien documenté », ceux qui ont assisté aux visites guidées ont été quasi unanimes à dire qu'elles étaient « Instructives et passionnantes », dont une journaliste de Midi Libre qui a écrit un article assez conséquent paru le 20 août (hélas un peu trop tard pour bénéficier vraiment de son impact).

Le Musée continuera sa vie...

Les horaires estivaux ne sont pas encore connus, mais d'ores et déjà, il est possible d'assister à des visites guidées sur simple demande (3€ par personne). Attention, prévoir du temps : Dominique Merlin vous fera faire un voyage de la préhistoire à nos jours dans tous les continents et cela demande près de 2h. Parions cependant que vous ne verrez pas le temps passer.

Une activité d'apprentissage du tir à l'arc traditionnel sera mise en place pour peu qu'un terrain approprié soit disponible sur la commune entre Pâques et la Toussaint. Toute proposition serait la bienvenue...